

Une demande de permis ne pourra être considérée reçue qu'à compter du moment où le demandeur aura fourni tous les renseignements et documents exigés à la présente demande et si elle est accompagnée du paiement des frais d'étude de dossier. Aux termes de l'analyse, vous devrez payer les droits exigibles en lien avec le mois d'exercice afférent. Consultez **cet article** pour plus de détails.

SECTION II – NUMÉRO DE DOSSIER

Si l'agence a déjà été titulaire d'un permis délivré par l'OACIQ ou d'un certificat délivré par l'ACAIQ, vous devez inscrire le numéro de ce permis ou de ce certificat:

SECTION III – PRÉFÉRENCES DE CORRESPONDANCE

Langue de correspondance: Français Anglais

Adresse de correspondance: L'OACIQ privilégie les modes de communication électroniques pour transmettre certains renseignements aux candidats et titulaires de permis (notamment le courriel, Espace courtiers et le PRO@CTIF). Les communications devant être transmises par la poste vous seront acheminées par défaut à votre établissement. Si vous préférez une autre adresse, veuillez l'indiquer ci-dessous. À noter qu'en tout temps, votre préférence peut être changée en accédant à **Mon dossier** dans Espace courtiers ou en communiquant avec le Service de la certification, dont les coordonnées figurent au présent formulaire.

Domicile Autre

Adresse:

NUMÉRO										RUE										APP. / BUREAU / LOCAL									
MUNICIPALITÉ										PROVINCE										CODE POSTAL									

SECTION IV – DÉCLARATIONS

Vous devez fournir les renseignements et les documents demandés, sauf si vous les avez déjà transmis à l'OACIQ. Au besoin, vous pouvez annexer une feuille pour compléter vos réponses. Prenez note que vous êtes responsable des réponses contenues dans cette déclaration même si elle a été remplie par une autre personne.

Depuis votre dernière demande de délivrance ou mise à jour des renseignements, ou si vous ne l'avez jamais déclaré antérieurement :

ANTÉCÉDENTS DÉONTOLOGIQUES

1. Êtes-vous ou avez-vous été inscrit auprès d'un organisme du Québec, du Canada, d'une autre province ou territoire canadiens ou d'un autre État (international), chargé de la surveillance et du contrôle d'une profession ou d'une activité réglementée, incluant le courtage immobilier?

Par exemple (à titre indicatif) : un organisme régulateur du courtage immobilier, un organisme régulateur du secteur financier, un ordre professionnel, etc.

Oui Non

Si oui, veuillez fournir les renseignements suivants :

a) Nom de l'organisme _____

b) Pays _____ c) Province/État _____ d) Numéro de membre _____

2. Si vous avez répondu oui à la question 1, est-ce que :

a) Votre permis, votre certificat ou votre licence a déjà été révoqué, suspendu ou assorti de restrictions ou de conditions par cet organisme ?

Oui Non Non applicable

b) Sans égard à la période de temps écoulée depuis la condamnation, est-ce que vous avez déjà été déclaré coupable par cet organisme ou par un tribunal, au Canada ou ailleurs, d'une infraction déontologique ou vous êtes-vous reconnu coupable d'une telle infraction ?

Vous avez l'obligation de déclarer toute reconnaissance ou décision de culpabilité peu importe sa nature ou le lien perçu ou non avec le domaine du courtage immobilier, même celles pour lesquelles vous êtes en appel ou en attente d'une sentence.

Oui Non Non applicable

SECTION IV – DÉCLARATIONS (suite)

c) Sans égard à la période de temps écoulée depuis la mesure, est-ce que vous avez déjà fait l'objet d'autres mesures de cet organisme pour le non-respect des lois, des règlements, des ordonnances ou des jugements ?

Par exemple (à titre indicatif) : une sanction administrative pécuniaire, un avertissement, une réprimande, etc.

Oui Non Non applicable

Si vous avez répondu oui à l'une ou l'autre des sous-questions 2a), 2b) ou 2c), veuillez remplir et transmettre le **Formulaire – Antécédents déontologiques** disponible sur le site web de l'OACIQ, accompagné des documents requis, le cas échéant.

ANTÉCÉDENTS DE FAILLITE, CESSION DES BIENS

3. a) Avez-vous fait faillite, cession de vos biens ou êtes-vous ou avez-vous été sous le coup d'une ordonnance de séquestre prononcée en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ? Si cette condition a déjà été déclarée au courant des années précédentes, veuillez répondre non, autrement vous devez répondre oui.

Oui Non

- b) Est-ce que toute personne morale ou société sous votre contrôle a déjà fait faillite, cession de ses biens ou est-elle ou a-t-elle été sous le coup d'une ordonnance de séquestre prononcée en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ? Si cette condition a déjà été déclarée au courant des années précédentes, veuillez répondre non, autrement vous devez répondre oui.

Oui Non

Exemples d'une personne morale sous votre contrôle :

- Une personne morale dont vous détenez la majorité des actions ou des droits de vote;
- Une personne morale au sein de laquelle vous pouvez élire la majorité des administrateurs;
- Une personne morale dans laquelle vous agissez à titre d'administrateur ou dirigeant.

Si vous avez répondu oui à l'une ou l'autre des sous-questions 3a) ou 3b), veuillez remplir et transmettre le **Formulaire à remplir en cas de faillite** disponible sur le site web de l'OACIQ, accompagné des documents requis, le cas échéant.

ANTÉCÉDENTS CRIMINELS

Vous avez l'obligation de déclarer toute accusation criminelle actuelle; toute reconnaissance ou décision de culpabilité peu importe sa nature ou le lien perçu ou non avec le domaine du courtage immobilier, même celles pour lesquelles vous ou la personne morale ou société sous votre contrôle êtes en appel ou en attente d'une sentence et celles pour lesquelles vous avez obtenu une absolution (qu'elle soit conditionnelle ou inconditionnelle), ou une suspension du casier (anciennement appelée « pardon »).

Exemples d'une personne morale sous votre contrôle :

- Une personne morale dont vous détenez la majorité des actions ou des droits de vote;
 - Une personne morale au sein de laquelle vous pouvez élire la majorité des administrateurs;
 - Une personne morale dans laquelle vous agissez à titre d'administrateur ou dirigeant.
4. a) Sans égard à la période de temps écoulée depuis votre condamnation, avez-vous ou toute personne morale ou société sous votre contrôle été déclaré(e) coupable par un tribunal, au Canada ou ailleurs, d'une infraction ou d'un acte criminels ou vous êtes-vous ou toute personne morale ou société sous votre contrôle s'est-elle reconnu(e) coupable d'une telle infraction ou d'un tel acte ?

Oui Non

- b) Est-ce que vous ou une personne morale ou société sous votre contrôle faites actuellement l'objet d'une accusation criminelle ?

Oui Non

Si vous avez répondu oui à l'une ou l'autre des sous-questions 4a) ou 4b), veuillez remplir et transmettre le **Formulaire – Antécédents criminels et pénaux** disponible sur le site web de l'OACIQ, accompagné des documents requis, le cas échéant.

SECTION IV – DÉCLARATIONS (suite)

ANTÉCÉDENTS PÉNAUX

Vous avez l'obligation de déclarer toute accusation pénale actuelle, toute reconnaissance ou décision de culpabilité peu importe sa nature ou le lien perçu ou non avec le domaine du courtage immobilier, même celles pour lesquelles vous ou la personne morale ou société sous votre contrôle êtes en appel ou en attente d'une sentence.

Exemples d'une personne morale sous votre contrôle :

- Une personne morale dont vous détenez la majorité des actions ou des droits de vote;
- Une personne morale au sein de laquelle vous pouvez élire la majorité des administrateurs;
- Une personne morale dans laquelle vous agissez à titre d'administrateur ou dirigeant.

5. a) Sans égard à la période de temps écoulée depuis votre condamnation, à l'exception d'une infraction liée au *Code de la sécurité routière* et aux règlements municipaux, avez-vous ou toute personne morale ou société sous votre contrôle déjà été déclaré(e) coupable par un tribunal, au Canada ou ailleurs, d'une infraction pénale en vertu d'une loi provinciale ou fédérale ou de toute autre loi applicable ou vous êtes-vous ou toute personne morale ou société sous votre contrôle s'est-elle reconnu(e) coupable d'une telle infraction ?

Oui Non

- b) Est-ce que vous ou une personne morale ou société sous votre contrôle faites actuellement l'objet d'une accusation pénale ?

Oui Non

Si vous avez répondu oui à l'une ou l'autre des sous-questions 5a) ou 5b), veuillez remplir et transmettre le **Formulaire – Antécédents criminels et pénaux** disponible sur le site web de l'OACIQ, accompagné des documents requis, le cas échéant.

AUTRES ANTÉCÉDENTS

6. Dans les 5 dernières années, outre toute affaire de nature familiale, avez-vous fait l'objet d'une condamnation pour un montant supérieur à 15 000 \$ dans une procédure de nature civile ?

Par exemple (à titre indicatif) : à l'exception de toute affaire de nature familiale, tout jugement de nature civile rendu par un tribunal à la suite d'un litige dans lequel vous avez été impliqué et qui vous condamne au paiement d'un montant supérieur à 15 000 \$, tel qu'un litige contractuel, un litige de responsabilité civile, un litige dans le cadre des relations de travail, etc.

Oui Non

Si vous avez répondu oui, veuillez remplir et transmettre le **Formulaire – Autres antécédents** disponible sur le site web de l'OACIQ, accompagné des documents requis, le cas échéant.

7. Dans les 5 dernières années, avez-vous fait l'objet d'une condamnation par un tribunal en matière fiscale ?

Par exemple (à titre indicatif) : un jugement de nature civile rendu par un tribunal à la suite d'un litige avec les autorités fiscales (Revenu Québec, l'Agence du revenu du Canada) tel que le rejet d'un recours, une confirmation ou une détermination d'une cotisation fiscale, une condamnation aux dommages-intérêts, une autorisation d'une hypothèque légale, d'une saisie et autres.

Oui Non

Si vous avez répondu oui, veuillez remplir et transmettre le **Formulaire – Autres antécédents** disponible sur le site web de l'OACIQ, accompagné des documents requis, le cas échéant.

8. Avez-vous déjà fait l'objet d'un jugement, d'une mesure de sanction d'un tribunal administratif ou d'un organisme gouvernemental provincial ou fédéral ? (À noter : vous avez l'obligation de déclarer tout jugement ou mesure de sanction peu importe sa nature ou le lien perçu ou non avec le domaine du courtage immobilier.)

Exemple de tribunal administratif provincial (à titre indicatif) : la Régie du bâtiment du Québec, la Commission de la protection du territoire agricole, la Commission des transports, la Commission municipale, le Tribunal administratif du Québec, le Tribunal administratif du logement, le Tribunal administratif des marchés financiers, etc.

SECTION IV – DÉCLARATIONS (suite)

Exemples d'un organisme gouvernemental (à titre indicatif) : Revenu Québec, l'Agence du revenu du Canada, l'Autorité des marchés publics, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), la Commission de la construction du Québec, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), etc.

Exemples de mesures de sanction (à titre indicatif) : une amende, une sanction administrative pécuniaire, une saisie, une hypothèque légale, etc.

Oui Non

Si vous avez répondu oui, veuillez remplir et transmettre le **Formulaire – Autres antécédents** disponible sur le site web de l'OACIQ, accompagné des documents requis, le cas échéant.

9. Avez-vous déjà été déclaré inapte ou en perte d'autonomie et, par une décision d'un tribunal, placé sous tutelle ou un mandat de protection homologué à votre égard ?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir les documents suivants

a) Demande introductive d'instance ;

b) Jugement ;

c) Rapport d'expertise.

10. Quel est le champ de pratique principal envisagé de l'agence ?

Résidentiel Commercial

11. L'agence est-elle franchisée ?

Oui Non

12. Si vous avez répondu oui à la question 11, avez-vous obtenu l'autorisation du franchiseur d'utiliser son nom et son logo ?

Oui Non Non applicable

13. Combien de courtiers envisagez-vous avoir à l'emploi de l'agence ?

Nombre de courtiers : _____

SECTION V – ANCIENNE AGENCE DONT LE PERMIS EST RÉVOQUÉ DEPUIS MOINS DE 12 MOIS

Si vous êtes un ancien titulaire de permis de l'OACIQ et que votre permis a été révoqué suivant, par exemple, le non-paiement des droits exigibles annuels du maintien de permis, veuillez répondre aux questions suivantes :

Si le nom de votre agence est enregistré au Registraire des entreprises du Québec, avez-vous apporté des changements à ce nom pour lesquels vous n'avez pas informé le Service de la certification ?

Oui Non

Si oui veuillez fournir une copie de l'État des informations à jour, publié au Registraire des entreprises (REQ), si vous utilisez un nom d'emprunt qui n'inclut pas votre prénom et votre nom de famille tels qu'ils sont mentionnés sur votre permis.

a) Aviez-vous des contrats de courtage en cours au moment de la révocation de votre permis d'agence ?

Oui Non

Si vous avez répondu oui :

Attestez-vous que vous et vos courtiers avez avisé sans délai et par écrit les parties représentées par vous-même ou par l'un de vos courtiers que vous n'étiez plus autorisés à agir en vos noms respectifs et que vos contrats de courtage ont été résiliés automatiquement en raison de la cessation des activités de l'agence ? Voir **cet article** pour plus de détails.

Oui Non

La transmission des avis à vos clients est une condition obligatoire pour la délivrance de votre permis.

b) Est-ce que vous, votre agence ou l'un de vos courtiers suspendus en raison de la cessation des activités de l'agence avez exercé des activités de courtage immobilier pendant la durée de révocation du permis de l'agence ? Voir **cet article** pour plus de détails.

Oui Non

Noms des courtiers qui ont exercé des activités de courtage pendant la durée de révocation du permis de l'agence (ajouter une page en annexe au besoin) :

NOM

NUMÉRO DE PERMIS

NOM

NUMÉRO DE PERMIS

NOM

NUMÉRO DE PERMIS

SECTION VI – CONSENTEMENT, DÉCLARATION ET SIGNATURE

1 CONSENTEMENT À LA CUEILLETTE, À L'UTILISATION ET À LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'OACIQ traite de façon confidentielle les renseignements qu'il recueille conformément aux dispositions des lois applicables et à ses politiques relatives à la gouvernance des renseignements personnels. L'OACIQ recueille vos renseignements personnels par le biais du présent formulaire. Ces renseignements sont nécessaires et ils seront utilisés aux fins suivantes :

- Vérification de votre identité.
- Traitement de votre dossier pour la délivrance de permis de l'OACIQ afin de s'assurer que votre candidature répond aux conditions prévues par la réglementation.
- Paiement des frais afférents à votre demande de délivrance de permis.
- Vérification de vos antécédents judiciaires.
- Tenue du Registre des titulaires de permis de l'OACIQ.

Le cas échéant, vos renseignements personnels peuvent être utilisés par l'OACIQ aux fins de la surveillance de votre pratique par les membres du personnel de l'OACIQ ou les membres des comités de l'OACIQ dont les fonctions le requièrent.

Aux fins de vérification de vos antécédents, l'OACIQ peut communiquer vos renseignements personnels aux entreprises spécialisées en vérification d'antécédents.

Les renseignements relatifs au mode de paiement recueillis par le présent formulaire sont détruits lorsque le traitement de votre demande est complété.

Dans certains cas prévus par la loi, vos renseignements personnels peuvent être utilisés à d'autres fins que celles décrites ci-dessus ou communiqués à des tiers sans votre consentement.

Droit d'accès et de rectification

Sous certaines réserves, la loi vous reconnaît le droit d'avoir accès à vos renseignements personnels. Vous pouvez requérir la rectification de votre renseignement personnel détenu par l'OACIQ s'il est inexact, incomplet ou équivoque, ou si sa cueillette, sa communication ou sa conservation ne sont pas autorisées par la loi.

Conséquences de refus

La présente cueillette de vos renseignements personnels est nécessaire aux fins du traitement de votre demande. Dans le cas où vous retireriez votre consentement à la cueillette, à l'utilisation ou à la communication de vos renseignements personnels, l'OACIQ ne pourra pas recevoir ou traiter votre demande.

Consentement

JE CONFIRME avoir lu et compris l'information relative à la cueillette, à l'utilisation et à la communication de mes renseignements personnels. **Je consens à la cueillette, à l'utilisation et à la communication de mes renseignements personnels.**

JE DÉCLARE que tous les renseignements contenus au présent formulaire sont exacts et je comprends que toute fausse représentation entraînera la révocation de mon permis. J'autorise les tiers à communiquer à l'OACIQ, de même qu'à toute personne qu'il pourrait mandater, des renseignements personnels concernant mes antécédents judiciaires. **Je m'engage à informer sans délai l'OACIQ de tout changement à ces renseignements.**

X

SIGNATURE

Date :

JOUR			MOIS			ANNÉE			

**Veillez signer le formulaire APRÈS
avoir rempli TOUTES les sections.**

SECTION VII – AUTORISATION DE COMMUNICATION (FACULTATIVE)

PROSPECTION COMMERCIALE OU PHILANTHROPIQUE

J'autorise l'OACIQ à communiquer les renseignements suivants à des personnes ou sociétés qui les utiliseront à des fins de prospection commerciale ou philanthropique : mon nom et, le cas échéant, mon nom usuel; le numéro de mon permis; le fait que je détiens un permis de courtier immobilier; les titres que je peux porter; la dénomination sociale ou le nom d'emprunt de l'agence pour laquelle j'exercerai mes activités; l'adresse et les coordonnées téléphoniques de mon établissement; et mon adresse électronique.

REGISTRE DES TITULAIRES DE PERMIS

J'autorise l'OACIQ à publier mon adresse électronique ainsi que l'adresse de mon site web dans le Registre des titulaires de permis.

Vous pouvez en tout temps retirer (ou donner) votre consentement à la communication aux fins de la prospection commerciale ou philanthropique. Pour ce faire, accédez à **Mon dossier** sur Espace courtiers ou communiquez avec le Service de la certification dont les coordonnées figurent au présent formulaire. SECTION VIII – Paiement des frais

SECTION VIII – PAIEMENT DES FRAIS

Veuillez remplir le bordereau de paiement.

Afin de déterminer les **frais afférents** à votre demande, veuillez consulter le site web de l'OACIQ.

MONTANT DÛ (incluant les taxes) : , \$

N° de dossier ou de permis :
(SI APPLICABLE)

MODE DE PAIEMENT

CARTE DE CRÉDIT ou CHÈQUE OU MANDAT (à l'ordre de l'OACIQ)

Visa

MasterCard



- - -
NUMÉRO DE LA CARTE

EXPIRATION (MM/AA)

CVV/CVC

Le CVV/CVC est le code de sécurité de trois chiffres
au dos de votre carte de crédit.

Nom du détenteur de la carte (si différent du demandeur)

X

SIGNATURE DU DÉTENTEUR DE LA CARTE

VEUILLEZ FAIRE PARVENIR VOTRE PAIEMENT ET VOS DOCUMENTS

au Service de la certification, par courriel à CERTIFICATION@OACIQ.COM,
par la poste ou par télécopieur, à l'une ou l'autre des coordonnées
indiquées ci-dessous.

Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec

4905, boulevard Lapinière, bureau 2200, Brossard (Québec) J4Z 0G2

Tél. : 450 462-9800 ou 1 800 440-7170 • certification@oaciq.com • oaciq.com